

**ROYAUME DU MAROC**

Ministère de l'Economie et des Finances

**TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME**



**المملكة المغربية**

وزارة الاقتصاد والمالية

**الخزينة العامة للمملكة**

## **Allocution d'ouverture de**

Monsieur NOUREDDINE BENSOUDA

Trésorier Général du Royaume

**Réunion du groupe de travail  
de l'OCDE sur les marchés publics**

**« Task Force  
on Procurement Meeting »**

**Rabat, le 7 et 8 octobre 2013**

**Messieurs les Co-président de la Task force ;**

**Messieurs les Secrétaires Généraux ;**

**Mesdames et Messieurs;**

C'est un grand plaisir et un honneur pour moi d'accueillir au Maroc la réunion du groupe de travail des marchés publics de l'OCDE « Task force on procurement ».

A ce titre, permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à toutes les délégations participant à cette réunion, dont la présence aujourd'hui témoigne de l'intérêt qu'elles accordent au domaine des marchés publics.

Cette réunion à laquelle prennent part les imminents experts de l'OCDE , des pays partenaires et des organisations internationales nous permettra, sans doute, d'avancer dans nos réflexions respectives et nos démarches de modernisation des instruments de gestion et des règles juridiques qui organisent ce domaine à fort enjeu économique et financier.

**Mesdames et Messieurs ;**

Les marchés publics représentent des masses budgétaires importantes et forment entre 10 et 13 % du PIB pour les pays de l'OCDE et entre 15 et 20% du PIB pour nos pays en voie de développement.

En ces temps d'austérité budgétaire et de crise économique, l'optimisation des dépenses publiques est devenue un enjeu à fort connotation politique, économique et social.

La rationalisation de ces dépenses passe, inéluctablement, par des modes de gestion rénovés et des procédures adaptées aux exigences de transparence, de concurrence et d'efficacité des choix.

A cet effet, il importe de souligner que nos pays ont réalisé des progrès importants ces dernières années.

Au Maroc, le décret du 20 mars 2013 constitue une nouvelle génération de réformes des marchés publics, qui tient compte des mutations de l'environnement national et des exigences de transparence et de bonne gouvernance.

La réforme de 2013 répond également aux impératifs d'amélioration du climat des affaires avec une attention particulière accordée à la petite et moyenne entreprise (PME), de renforcement des mécanismes de règlement des litiges et d'affirmation de la dynamique de dématérialisation de la commande publique.

### **Mesdames et Messieurs ;**

Accroître l'efficacité, l'efficience et la transparence des systèmes des marchés publics est un défi permanent pour les gouvernements et les institutions internationales.

Pour ce faire, l'utilisation du système national de passation des marchés publics conforme aux normes admises à l'échelle internationale et répondant aux besoins des pays récipiendaires demeure un moyen qui pourrait contribuer à la réalisation de cet objectif.

Par ailleurs, et depuis 2004, plusieurs actions et initiatives ont été prises, aussi bien au niveau de l'OCDE que des pays partenaires et des bailleurs de fonds internationaux dans le but d'asseoir les bases d'un référentiel commun et reconnu pour évaluer la performance des systèmes nationaux des marchés publics.

En effet, cette évaluation sur laquelle la « Task Force on Procurement » s'est investie depuis quelques années, à travers la méthodologie MAPS (Methodology on Assesing Procurement Systems), trouve sa juste valeur et requiert de notre part la discussion de la pertinence de certains critères devant servir pour cette évaluation.

Les travaux de notre réunion devront également porter sur la validation de nouveaux critères qui seront à forte valeur ajoutée pour la modernisation de nos systèmes des marchés publics.

### **Mesdames et Messieurs ;**

Si les évaluations périodiques de nos systèmes des marchés publics par des partenaires internationaux et des bailleurs de fonds s'avèrent, comme étant, un levier de progrès et d'amélioration de ces systèmes, il est aussi nécessaire, de reconnaître que ces évaluations doivent être complétées, notamment, par des évaluations mutuelles.

Ces évaluations dites aussi « **par les paires** » sont de nature à nous procurer des angles de vue diversifiés et un regard croisé sur nos expériences en matière de régulation des politiques des achats publics.

Elles permettront également, de créer une certaine émulation entre nos pays en matière de modernisation des systèmes de régulation des marchés publics.

C'est ainsi que le Royaume du Maroc a proposé lors de la réunion de la Task Force tenue en 2011 à Cuzco de discuter et de développer un système d'évaluation par les paires, avec le soutien technique et l'expertise de la Task Force, en termes de choix des critères adaptés et de la méthodologie d'évaluation.

### **Mesdames et Messieurs ;**

Je suis persuadé que les efforts que ne cesse de déployer notre groupe de travail, seront pour nous un élan qui devra nous permettre d'avancer dans la dynamique que connaissent nos pays et qui consiste à consolider davantage un climat de bonne gouvernance des achats publics et nous procurera des outils de cette consolidation.

Pour conclure, je vous remercie et vous souhaite encore une fois la bienvenue au Maroc et bonne réussite dans vos travaux.